

## MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



**Mission de Maitrise d'Œuvre pour l'aménagement de la place de l'Église et de la rue du Champ Colomb à Ornex**

**Date et heure limites de réception des offres**

**Le 30 novembre 2018 à 18h00**

**Règlement de la Consultation**

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **SOMMAIRE**

|     |  |   |
|-----|--|---|
| 1.  | <u>Objet et étendue de la consultation</u> .....               | 3 |
| 1.1 | Objet de la consultation.....                                  | 3 |
| 1.2 | Étendue de la consultation .....                               | 3 |
| 1.3 | Décomposition de la consultation .....                         | 3 |
| 1.4 | Conditions de participation des concurrents .....              | 3 |
| 1.5 | Visite sur site.....   | 3 |
| 2.  | <u>Conditions de la consultation</u> .....                     | 3 |
| 2.1 | Durée du marché - Délais d'exécution .....                     | 3 |
| 2.2 | Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives ..... | 3 |
| 2.3 | Délai de validité des offres .....                             | 3 |
| 2.4 | Mode de règlement du marché et modalités de financement .....  | 4 |
| 2.5 | Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....     | 4 |
| 3.  | <u>Contenu du dossier de consultation</u> .....                | 4 |
| 4.  | <u>Présentation des candidatures et des offres</u> .....       | 4 |
| 5.  | <u>Sélection des candidatures et jugement des offres</u> ..... | 6 |
| 6.  | <u>Conditions d'envoi ou de remise des plis</u> .....          | 6 |
| 7.  | <u>Renseignements complémentaires</u> .....                    | 7 |

## **1. Objet et étendue de la consultation**

### **1.1 Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la place de l'Église et de la rue du Champ Colomb à Ornex.

### **1.2 Étendue de la consultation**

La consultation est une procédure adaptée ouverte (art 42 2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation, si le pouvoir adjudicateur y a recours, pourra porter sur tous les éléments de l'offre ou sur certains éléments précis tels que le prix, les délais, la qualité des prestations proposées ou sur différentes garanties supplémentaires.

Elle se déroulera sur audition, à laquelle les candidats invités à négocier devront répondre aux interrogations précisées par courriel.

### **1.3 Décomposition de la consultation**

Le marché est à lot unique.

### **1.4 Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire afin de s'assurer de la bonne exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### **1.5 Visite sur site**

Sans objet.

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Durée du marché - Délais d'exécution**

Les délais d'exécution de la prestation sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement.

### **2.2 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives**

Les variantes, prestations supplémentaires ou alternatives ne sont pas autorisées.

### **2.3 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : ressources propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **2.5 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Sans objet.

### **3. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- **Un acte d'engagement (A.E.),**
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le plan de situation, d'aménagement.

Les levées topographiques vous seront communiquées dès le début de la mission.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site de la mairie d'Ornex : <https://www.ornex.fr/>

Et à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.ain.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4. Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, pièces telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pièces de la candidature :

DC1,  
DC2,

**OU**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

**ET**

- Déclaration appropriée de banque et/ou par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelles du ou de leur(s) responsable(s).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
  - Le détail de la rémunération,
  - Le mémoire technique présentant la méthodologie, et des références du candidat pour des opérations similaires.
- Calendrier prévisionnel de l'étude.

Le dossier (pièces de la candidature et de l'offre) sera transmis électroniquement sur la plateforme des marchés Publics du département de l'Ain :

<https://marchespublics.ain.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

**5. Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Justificatifs des agréments nécessaires à ces prestations

Structure de l'entreprise et chiffre d'affaires des trois dernières années

Moyens en personnes et matériels

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1 - Prix des prestations                                    | 60 %        |
| 2 - Qualité et pertinence du mémoire méthodologique proposé | 30 %        |
| 3 - Expériences et références sur des dossiers similaires   | 10 %        |

Le prix sera noté sur 6 points par application de la formule suivante :

= (offre moins-disante / offre du candidat) x 6

La note minimale est de 0/6.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, les indications portées en lettres sur le Bordereau des Prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La présente procédure est une procédure de mise en concurrence adaptée, les candidats au présent marché sont informés que la commune a la possibilité de mener une négociation avec les candidats souhaités et se réservent la possibilité de retenir des offres sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

**6. Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics est obligatoire.**

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis déposés électroniquement sur la plateforme électronique :

<https://marchespublics.ain.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier distinct pour chaque enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **7. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements administratif(s) et/ou technique(s) complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Evelyne Husselstein – Mairie d'Ornex – Directrice des Services Techniques – tel : 04 50 40 59 40  
[Services.techniques@ornex.fr](mailto:Services.techniques@ornex.fr)

OU adresser une question sur la plateforme des Marchés Publics de l'Ain.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargées le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.